

— On lit, dans l'Union nationale, de Montpellier :

M. C... fondé de pouvoirs du trésorier-payeur général du département de l'Hérault, a été révoqué vendredi de ses fonctions, et incarcéré lundi à la maison d'arrêt de notre ville.

Sa arrestation a été suivie de celle du directeur d'une agence financière connue sous le nom de Crédit montpelliérain.

Il paraît que le mécontentement survenu entre les directeurs ou agents du Crédit montpelliérain aurait abouti à une plainte au parquet, qui, par un concours de circonstances, a coïncidé avec la présence à Montpellier d'un inspecteur général des finances chargé de vérifier la gestion du service de la trésorerie générale confiée à M. C... fondé de pouvoirs de M. de Bévillé, frère du général aide de camp de l'Empereur.

M. C... était chargé du mouvement des caisses et du contentieux des divers services, du personnel des percepteurs et agents comptables, de l'achat des rentes et de la tenue du grand-livre départemental.

Il paraît que de sa propre autorité il s'était fait le commanditaire du Crédit montpelliérain, et que le mouvement des fonds de la recette générale lui servait à alimenter ou à nourrir, comme on dit en termes de banque, les opérations plus ou moins hasardeuses de cette agence financière.

Beaucoup de placements en rentes ou en valeurs industrielles ou de crédit étaient convertis en comptes courants par l'appât d'un intérêt supérieur au taux ordinaire qu'offrait le sieur C... à la crédulité de ceux qui mettaient en lui leur confiance. De telle sorte qu'un bon de la trésorerie générale n'était la plupart du temps qu'un titre dont la valeur passait dans les opérations du Crédit montpelliérain. On parle de valeurs considérables ainsi fournies par les habitants de nos campagnes, et de billets plus considérables encore en circulation endossés par les campagnards ou les victimes d'une confiance mal placée.

Ce qui avait contribué à donner au personnage en question une importance plus grande, c'est que, grâce à sa position à la recette générale, il était devenu le mandataire, le pourvoyeur intrigant des candidatures officielles dans notre circonscription et vice-président d'une importante société de secours mutuels. Ses amis avaient même espéré avant les dernières élections, de le voir décoré au 15 août; il avait en effet des patrons en assez haut lieu.

Nous ne voulons pas présumer le résultat de l'Instruction judiciaire qui suit son cours. Les accusations qui pèsent sur M. C... sont assez graves pour que M. le procureur général ait cru devoir évoquer l'affaire. Le beau-frère de M. C..., et M. M... l'un des directeurs du Crédit montpelliérain ont été arrêtés : l'autre est en fuite.

Nous n'avons pas osé dire que de nouvelles arrestations aient été opérées. Les paiements de tous les comptes courants ont été ajournés aux bureaux de la recette générale; mais le service de trésorerie n'est pas suspendu. Le trésorier-payeur général remplit le double office de banquier, pour son compte personnel, et de payeur général pour les services publics. Le fonctionnement de ceux-ci n'a pas cessé. On attend l'apurement d'une situation délicate pour reprendre le service de banque.

— On vient d'exécuter à Richmond, Albert Tyler, un nègre convaincu d'empoisonnement commis dans des circonstances dignes d'être rapportées, et qui dénotent chez l'auteur de ce crime une dépravation difficile à imaginer.

Près de Broad street, non loin de la vingtième rue, se trouvent les ruines d'un hôpital, Belle-rue Hospital, récemment détruit par un incendie, et qui étaient habitées exclusivement, depuis la fin de la guerre, par des nègres malheureux. Ils furent donc chercher un autre abri. Albert Tyler, peu soucieux de demeurer avec ses anciens compagnons, s'arrangea un logis dans les décombres et continua d'y habiter. Il avait avec lui trois enfants de feu sa femme, dont le plus âgé avait douze ans. Pour s'aider à soigner cette petite famille, il prit dans sa demeure Henry Hubbard et sa femme Pauline, à la condition que celle-ci s'occuperait de faire la cuisine et de soigner le ménage commun.

L'association ne fut pas longtemps paisible; des scènes violentes s'élevaient fréquemment, malgré l'intervention de Pauline Hubbard. La propriété de deux vieux meubles échappés à l'incendie était surtout le sujet de violentes et quotidiennes discussions; il résultait de tout cela une haine mortelle entre les deux hommes. Les choses allèrent ainsi jusqu'au 21 février dernier, jour où Tyler résolut d'en finir; voici à propos de quels faits. Les enfants dormaient; Hubbard et sa femme étaient couchés. Tyler était seul devant le feu. Après avoir longtemps réfléchi, il prit une résolution. Il couvrit de charbons le foyer. Tout à coup Pauline Hubbard s'éveilla; croyant entendre un cri étouffé, elle prêta l'oreille, mais n'entendit plus rien et se rendormit.

Cependant, quelques instants après, elle fut de nouveau réveillée par le même bruit; elle écouta et comprit que Tyler cherchait à violer l'entrée de ses belles-filles, sans y réussir cependant. Elle cria que c'était affreux, et voulut le battre, mais son mari l'en empêcha, lui disant que Tyler ja tuerait. Celui-ci alla se coucher, maugréant mille imprécations contre Pauline et méditant de se venger.

Le lendemain matin, la femme Hubbard reprocha à Tyler son action de la nuit passée; Tyler nia, malgré l'état dans lequel se trouvait la pauvre petite victime de sa brutalité.

Le soir, il envoya un des enfants chez un droguiste acheter de quoi tuer les rats. On lui donna ce qu'il demandait; il le rapporta à son père, qui mêla la drogue à de la farine dont il fit du pain, en ayant soin de défendre à ses enfants d'en manger.

Cela se passait le lundi; le mardi matin, la femme Hubbard, après avoir déjeuné, partit pour porter le repas à son mari, qui travaillait à quelque distance; mais elle arrivait à peine, qu'elle fut prise de violentes douleurs; elle tomba sur le sol, se tordant écumant. Son mari l'aperçut et courut à elle; dès qu'elle le vit, elle s'écria: « Henry, ne mange pas de ce pain, Tyler l'a empoisonné. » Quelques instants après elle expira.

Tyler arrêté ni, mais le pain ayant été analysé, on y trouva de l'arsenic en quantité suffisante pour donner la mort, et l'autopsie du corps de Pauline Hubbard démontra qu'elle avait succombé à l'ingestion de cette matière. L'accusé n'en persista pas moins dans ses dénégations. Il fut condamné à mort. Quelques citoyens essayèrent de lui faire obtenir son pardon, mais le gouverneur refusa formellement de l'accorder.

Une foule considérable, composée en grande partie de nègres, assistait à l'exécution; le condamné était accompagné de ministres protestants, hommes de couleur.

Parvenu sur l'échafaud, Tyler demanda à parler aux assistants; d'une voix forte et claire il dit: Je suis prêt à paraître devant Dieu, vous l'entendez; j'espère que chacun me pardonnera ce que j'ai fait; ce que j'ai fait est sans remède. Adieu! Lorsqu'on me mettra la corde au cou, je vous prie de chanter. En effet, il entonna un cantique que la foule répéta en chœur. Les prières, les cérémonies religieuses furent très longues et auraient duré plus longtemps encore si un train n'était passé et si le sifflet de la locomotive n'avait coupé le discours du ministre: quelques instants après, tout était fini.

— Il manquait au vélocipède un martyrologe d'inventeurs. En voici déjà un commencement.

D'après un correspondant du Figaro, l'inventeur du vélocipède moderne serait Achille Vivot, né en Picardie, ouvrier chez un fabricant de bas élastiques, M. Ferté, demeurant rue Monsieur-le-Prince.

L'histoire de cet obscur inventeur est assez triste. Obsédé par son père, il négligeait le travail de l'atelier, gagnait peu et vivait de deux sous par repas.

Il se servait d'un couteau pour tout instrument. Son véhicule était en bois. Il ne lui manquait plus que 5 fr. pour faire cercier ses roues; quand la misère et l'épuisement le conduisirent à l'Hôtel-Dieu, où il mourut en 1866. Il laissait 100 fr. de dettes. On vendit ses dévotionnelles, et le vélocipède de l'inventeur fut adjugé pour... seize francs.

— La justice vient de faire à Bâle une capture très importante.

M. Fehr, directeur des péages, avec l'aide d'agents de police, est parvenu à faire arrêter toute une bande d'escrocs qui s'était formée parmi les employés du chemin de fer, du tabac, les cigares, les liquides, les vêtements, pour les faire vendre en détail. L'enquête est ouverte et fera découvrir sans doute bien des méfaits.

— Parmi toutes les causes auxquelles on peut attribuer les froissements, les mauvais temps, que nous éprouvons, voici certainement une des plus probables données par les astronomes. Sur le disque du soleil se trouvent constamment des taches, faisant l'effet de véritables éruptions, dont les moindres sont des centaines de fois plus gros que la terre, et, comme le nombre et les dimensions de ces éruptions, varient sans cesse, la chaleur que nous recevons du foyer doit varier aussi, mais évidemment du sens inverse. Or, voici ce qu'écrivait dans *Giornale di Roma* du 11 mai dernier, le R. P. Secchi, célèbre astronome romain et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris:

« Le soleil se trouve actuellement à une époque de taches très nombreuses. Dans la matinée du 7 courant, on en comptait trente-trois, principalement disposés en sept ou huit groupes. Leur nombre marche rapidement vers son maximum. Tout le soleil en est réellement couvert. Il nous a paru plusieurs fois présenter l'aspect d'une masse de flocons blancs, sur un fond cendré. »

Rien, certes, ne paraît être plus catégorique; et ce qui donne à l'observation de l'éminent astronome une importance tout à fait hors ligne, c'est ce qu'il ajoute, que « les variations des taches solaires paraissent renfermées dans une période à peu près triennale. »

Ainsi, il y a tout lieu d'espérer que l'astronome, en établissant d'une manière positive la loi des variations des taches solaires, nous fournira des données précieuses pour prévoir les variations de température et les irrégularités des saisons.

— Ce serait un immense résultat pour l'agriculture.

— Les meilleurs placements sont les placements sur les affaires industrielles françaises. En effet, le capitaliste, avant d'y consacrer ses épargnes, les connaît, en apprécie par lui-même l'importance et

les bénéfices, en contrôle la gestion. Ni surprises, ni fraudes, ni erreurs possibles; actionnaire, il a sous les yeux sa propriété; obligataire, il ne perd jamais son gage de vue. Cependant les affaires nationales, et les plus solides de toutes, celles qui créent les produits de première nécessité, d'usage général, appartiennent à quelques groupes restreints de capitalistes, que ce monopole enrichit. Elles leur donnent la sécurité la plus absolue, des revenus brillants et réguliers, ce que promettent toujours et assurent si rarement la plupart des autres placements.

Le public tout entier doit enfin participer à ces avantages, réservés jusqu'ici au petit nombre. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer la prochaine ouverture de la souscription aux obligations de la Compagnie générale des Chaussures à vis dont nous publions aujourd'hui même l'émission à des obligations, destinées à donner un grand développement à ses opérations. 8917.

— Voici quelques détails qui complètent ceux que nous avons publiés sur les faiseurs de Paris.

Ces chevaliers d'industrie, une des plaies du commerce parisien, peuvent être divisés en deux classes: la première n'est composée que des hommes capables de la corporation, qui opèrent en grand; la seconde se forme de ces pauvres diables rôdant tout le jour à la Bourse, sur les boulevards Montmartre, des Italiens, dans les passages Jouffroy et des Panoramas.

Presque tous sont pâles, décharnés; leurs yeux sont ternes et vitreux. Ils ont l'air vieux quoique jeunes. Ils ont toujours le même costume, et ils sont tristes et soucieux.

Ils ne font que peu d'affaires. Leur principal métier est de vendre leur signature à leurs confrères de la haute ou à des agents d'affaires chargés de préparer le bilan d'un client qui va faire faillite et qui doit justifier des pertes par des billets payés.

Les faiseurs se font payer. Leur signature leur coûte. Ainsi un billet de 500 fr. coûte 5 francs.

La police désigne sous le nom de philiberts ceux dont la combinaison consiste à acheter des marchandises qu'ils ne paieront jamais.

Ils procèdent généralement de cette manière:

Ils s'associent trois ou quatre, placent quelques fonds chez un banquier, et fondent plusieurs maisons sous diverses raisons sociales de sorte qu'il existe bientôt sur la place quatre ou cinq établissements qui agissent de concert et se renseignent mutuellement.

Lorsqu'ils ont ainsi préparé la voie, les philiberts achètent le plus de marchandises qu'ils peuvent; ils paient un quart comptant et donnent au vendeur des bons sur le banquier chez lequel ils ont déposé des fonds. Celui-ci solde sans observations ce qui ne manque pas d'inspirer une grande confiance au vendeur.

Ils renouvellent deux ou trois fois le même manège et ne tardent pas à se trouver devant des sommes énormes représentées par les billets souscrits comme nous venons de le dire.

Les uns font faillite et s'arrangent avec leurs créanciers qui s'estiment très heureux de recevoir 10 ou 15 p. c., les autres trouvent plus simple de fuir à l'étranger.

D'après les statistiques judiciaires, il y a à Paris 20,000 individus qui vivent aux dépens des commerçants. En moyenne ils dépensent au moins 10 fr. par jour, ce qui produit 200,000 fr. par mois, 6,000,000 francs par an, 70,000,000 fr. Ce chiffre énorme est loin d'être exagéré.

— Touchatout, qui ne respecte rien, vient de publier un commentaire de l'*Homme qui rit*, le flamboyant roman de Victor Hugo. Nous en extrayons ce qui suit:

L'ARBRE D'INVENTION HUMAINE.

En marchant, l'enfant crut entendre un bruit; il tourna la tête et se trouva en face d'une pelence et d'un pendu.

Pour peindre la sensation que peut faire éprouver la rencontre d'un pendu par une nuit d'hiver, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques lignes à l'illustre poète.

C'était une condensation de noirceur ayant un aspect (?) Il y avait de la nuit dessous et de la nuit dedans (?), cela était en proie au grandissement sépulcral (???) les crépuscules, les leviers de lune, les descentes de constellations derrière les falaises, les flottaisons de l'espace, les nuages, toute la rose des vents, avaient fini par entrer dans la composition de ce néant visible (????); cette espèce de bloc quelconque dans le vent participait de l'impersonnalité éparse au loin sur la mer et dans le ciel (?????). Ne semble-t-il pas qu'on y touche à ce pendu ? Quelle clarté !...

ÉMISSION

DE

8,000 OBLIGATIONS

DE LA

Compagnie générale

DES

CHAUSSURES A VIS

Raison sociale :

Sylvain DUPUIS et Cie

— SIÈGE SOCIAL :

44, 46 et 48, rue Paradis-Poissonnière à Paris.

(Émission autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 2 avril 1869) Prix d'émission des obligations : 170 fr. Intérêt fixe produit par les obligations : 10 fr.

Remboursement en 25 ans, par tirages annuels : 200 fr. Soit 30 fr. de prime, ou 18 p. 100 de capital versé.

L'intérêt est payable par semestres, à raison de 5 fr. le 30 septembre, et de 5 fr. le 31 mars de chaque année, au siège social.

Les tirages, pour les remboursements à 200 fr., auront lieu, le mois de décembre de chaque année, au siège de la C^{ie}.

1er Tirage : au mois de décembre 1869.

La Maison Sylvain DUPUIS, fondée en 1843, s'est constituée, le 24 novembre 1855, en Compagnie générale des Chaussures à vis, au capital de 1,800,000 fr.

Les bénéfices réalisés ont été, en moyenne, sur le capital engagé, déduction faite des frais généraux et de l'intérêt du capital de :

Trente francs cinq centimes pour cent par an.

Soit, avec l'intérêt de 5 0/0, Dix huit francs cinq centimes pour cent par an (18 05 0/0)

Le développement continu de sa clientèle, l'exploitation des brevets Aubert, Gérard et Cie pour la Semelle en caoutchouc hygiénique, la fabrication de nouvelles Machines à visser, motivent l'émission actuelle.

Les bénéfices de l'exploitation moyenne, même s'ils n'augmentaient pas, ce qui est tout-à-fait inadmissible, suffiraient et au-delà à assurer l'intérêt et l'amortissement des obligations.

En résumé : Placement avec privilège de premier ordre sur un actif social bien supérieur à l'importance du prêt, et sur une exploitation ancienne en pleine voie de prospérité;

Revenus réguliers, de 10 fr. soit 7,50 pour 100 en Obligations solidement garanties;

Prime de 30 fr., soit 18 pour 100 du capital versé au remboursement annuels, dans une période de 24 ans.

L'affaire est essentiellement française; elle repose sur une expérience de vingt-cinq années; elle ne donne pas des promesses douteuses, mais des réalités attestées par une prospérité qui ne s'est jamais démentie.

Conditions de la souscription :

Les obligations sont émises à 170 fr.

Elles sont remboursables par tirages à 200 fr.

Les versements ont lieu :

En souscrivant..... 30 fr.

A la répartition..... 40 fr.

Un mois après la répartition. 50 fr.

Deux mois après la répartition. 50 fr.

Le coupon de 3 fr. échéant le 30 septembre prochain, sera déduit du dernier versement de 50 fr., soit 45 fr. à verser, ce qui réduit en réalité le prix de l'obligation à 165 fr.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE sera ouverte

les 3, 4, 5 et 6 Juillet prochain

Au Comptoir financier et industriel, 3, rue d'Anboise-Richelieu, à Paris.

Au siège de la Compagnie, 44, 46 et 48, rue Paradis-Poissonnière, à Paris.

La répartition sera faite au prorata des demandes.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE on peut verser au crédit de M. CHOLLET, directeur du Comptoir. 8918

Souscriptions à 38,000 actions

de 500 fr. du

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

Capital élevé par émission d'actions à

Vingt millions de francs.

La souscription sera ouverte au siège social 5, rue Scribe.

POUR PARIS, LE 5 JUILLET SEULEMENT.

Mais DES AUJOURD'HUI, les souscriptions des départements, accompagnées d'un premier versement de 50 francs, seront reçues par correspondance et classées jour par jour, les derniers étant seuls réduciibles.

Le Conseil aura la faculté de clore la souscription dès qu'il le jugera utile.

50 fr. par action en souscrivant,

75 fr. à la répartition.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en coupons, espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. BARADAT, directeur du Crédit rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Envoi de prospectus sur demande. 8906

— On lit dans le Journal de Paris :

M. Henri Rochefort, impliqué dans un procès d'introduction frauduleuse de Lanternes en France, vient d'être frappé par la 6^e chambre correctionnelle de Paris d'un jugement qui comporte pour lui la privation pendant trois ans des droits civils et politiques. Cette nouvelle ne manquera pas de produire une assez vive impression. — Lucien Rigade.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

27 juin. — Grogans Théodore, 29 ans, tisserand, et Mondet Marie, 23 ans, tisserande. — Croyet Pierre, 24 ans, tisserand, et Charlet Hortense, 30 ans, soigneuse. — Barlot Jean, 29 ans, journalier, et Rienders Marie, 29 ans, couturière. — Bittel Jean Baptiste, 29 ans, fleur, et Bascourt Marie, 28 ans, rattacheuse. — Delhaynin Louis, 36 ans, journalier et Delavenne Marie, 37 ans, tisserande. — Stevens Pierre, 43 ans, chauffeur, et Devos Thérèse, 23 ans, femme de chambre. — Raemdonck Jean, 29 ans, tisserand, et Snylsters Philémène, 32 ans, journalière. — Slosse Maximilien, 25 ans, tisserand, et Vancrombrughe Clémence, 20 ans, journalière. — Triollet Désiré, 27 ans, employé de commerce, et Corotte Léontine, 31 ans, sans profession. — Bruin Pierre, 27 ans, apprêteur, et Olivier Florine, 35 ans, bobineuse. — Grumiaux Edouard, 20 ans, tisserand, et Malflaire Roseline, 28 ans, tisserande. — Becquart Ferdinand 27 ans, fleur, et Delpombe Hortense, 18 ans, rattacheuse.

MARIAGES.

23 juin. — Dubar Jean, 37 ans, ebaniste, et Mesplomb Victorine, 31 ans, journalière.

26 juin. — Beaucarne Henri, 40 ans, teinturier, et Lefebvre Hortense, 26 ans, sans profession.

28 juin. — Foveau Louis, 30 ans, employé d'octroi, et Bujardin Marie, 26 ans, bobineuse. — De Bosscher Félix, 33 ans, déboureur, et Huy Marie, 27 ans, journalière. — Wouters Henri, 25 ans, fleur, et Voreux Marie, 21 ans, journalière. — Odevaert Jules, 22 ans, déboureur, et Samaeys Marie, 24 ans, journalière. — Decrane Henri, 29 ans, mécanicien, et Vandeweghe Françoise, 35 ans, servante.

— Roelandt François, 26 ans, tisserand, et Debuck Marie, 33 ans, tisserande. — Deridder Jean Baptiste, 36 ans, laveur de laines, et Verhelle Eugénie, 33 ans, journalière.

NAISSANCES.

Du 21 juin au 29 courant inclus : 29 garçons et 19 filles.

DÉCÈS.

22 juin. — Cateu Liévin, 74 ans, tisserand, à l'hôpital.

Aupy Alphonsine, 25 ans, couturière, rue du Parc.

Cuvelier Henriette, 35 ans, ménagère, rue des Parvenus.

23 juin. — Desvignin Florence, 19 ans, rattacheuse, rue du Fort.

Losfeld Ildephonse, 18 ans, bobineur, Grande Rue.

Duthoit François, 27 ans, sans profession, rue du Château.

Chamar Léocadie, 16 ans, sans profession, à l'hôpital.

Bouvier Pierre, 54 ans, ourdisseur, rue de la Guinguette.

24 juin. — Duparque Célestine, 72 ans, sans profession, rue de Sébastopol.

Blondeau François, 44 ans, tisserand, à l'hôpital.

Duvasquels Louis, 37 ans, tisserand, à l'hôpital.

25 juin. — Veraghe Barbara, 30 ans, ménagère, à l'hôpital.

26 juin. — Kint Amélie, 58 ans, ménagère, rue du Moulin brisé.

Chrétien Jean Baptiste, 64 ans, journalier, à l'hôpital.

28 juin. — Lefebvre Hélène, 23 ans, ménagère, à l'Épéule.

Franchomme Florentin, 71 ans, rentier, rue de Lannoy.

Il est décédé en outre :

47 garçons et 17 filles au-dessous de 10 ans.

CHEMIN DE FER DU NORD

De Lille à Mouscron

Départ de Lille. (matin), 5.30, 7 h., 8.30, 9.55, 11.05. (soir), 12.52, 2.25, 4.30, 6 h., 7.45, 10.05, 11.15.

De Roubaix. (matin), 5.47, 7.18, 8.48, 10.13, 11.28. (soir), 1.10, 2.43, 4.48, 6.18, 8.13, 10.22, 11.31.

De Tourcoing. (matin), 5.54, 7.29, 8.59, 10.24, 11.34. (soir), 1.21, 2.54, 4.50, 6.29, 8.24. Arrivée, le 27, 11.36. Ces deux derniers trains ne vont pas jusque Mouscron.

Arrivée à Mouscron. (matin), 6.10, 7.45, 9.15, 10.40, 11.50. (soir), 1.37, 3.10, 5.15, 6.45, 8.40.

De Mouscron à Lille.

Départ de Mouscron. (matin), 7 h., 8 h., 9.30, 11.05. (soir), 12.10, 3.10, 4.50, 5.45, 7.11, 9.10.

De Tourcoing. (matin), 5.10, 7.12, 8.12, 9.42, 11.17. (soir), 12.22, 1.52, 3.22, 5.02, 5.55, 7.28, 9.28, 11.02.

De Roubaix. 5.47, 7.21, 8.24, 9.54, 11.26. (soir), 12.31, 2.01, 3.34, 5.11, 6.12, 7.38, 9.36, 11.11.

Arrivée à Lille. (matin), 5.35, 7.30, 8.39, 10.04, 11.45. (soir), 12.49, 3.19, 3.49, 5.20, 6.31, 7.55, 9.54, 11.29.